

Strasbourg, le 20 avril 2020

Madame la directrice académique
des services départementaux de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er}
degré

Objet : Rentrée 2020 – postes à profil

Affaire suivie par
Aurore MASSON

**P.J : Fiche de candidature
Fiche de poste**

Téléphone :
03.88.45.92.86

Courriel :
aurore.masson@
ac-strasbourg.fr

Adresse :
65, avenue de la
Forêt Noire
67083 Strasbourg
Cedex

Les postes à profil nécessitent un recrutement particulier non assujetti aux règles du barème. Les compétences propres de l'enseignant et les exigences du poste sont prises en compte dans le choix du candidat.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle affectation obtenue au mouvement.

J'ai l'honneur de vous informer que le poste suivant sera vacant pour la rentrée scolaire 2020/2021 :

- Conseiller pédagogique départemental pour l'École maternelle

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, **la commission aura lieu par visioconférence du 4 mai 2020 au 7 mai 2020**. Les candidats recevront une invitation individuelle les informant de la date et des modalités de connexion pour l'entretien.

Les enseignants volontaires devront adresser **pour le 27 avril 2020, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émettent un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 29 avril 2020: mouvement.1d67@ac-strasbourg**. Il pourra être fait appel à des enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

Seuls les candidats dont les compétences, à l'issue de l'entretien, auront été reconnues en adéquation avec le profil du poste sollicité, seront susceptibles d'y être affectés.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2020/2021. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

Pour la Directrice académique,
L'Adjoint de la Directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargé du 1^{er} degré,



Jean-Baptiste LADAIQUE